

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées concernant l'adoption du règlement sur la composition du conseil municipal

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 233-2025.

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 10 mars 2025, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 233-2025, lequel vise à exiger, en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, que des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de celui-ci soient effectués.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le vendredi, 04 avril 2025 à 19h00 à la salle communautaire. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Maire, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 233-2025 énumère entre autres, les règles d'application, les dispositions relatives à l'occupation et l'entretien de toutes les parties constituantes d'un bâtiment afin de le maintenir dans un état de salubrité et de sécurité, les étapes de la procédure relative aux avis et aux obligations ainsi que les recours et dispositions pénales en cas d'infractions.

L'ensemble du territoire est visé par le projet de règlement.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 493, Principale lors des heures d'ouverture du bureau.

Donné à St-Eugène-d'Argentenay, ce 11ième jour du mois de mars 2025.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 11ième jour de mars 2025 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11ième jour de mars 2025



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière